

MAIRIE DE RANS

N° 01/2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 MARS 2022

Étaient présents : Mmes BARATA Susana, LOUIS Jocelyne, MARQUEZ Nadia, SAVIN Brigitte, THUREL Amandine
Mrs CHARLES Fabien, CHAUTEMPS Eric, MORLIER Jean-Louis, SCHAEGIS David, TEMPESTA Raphaël

Absentes excusées : Mme BRUGNOT Ariane donne procuration à M SCHAEGIS David
Mme ROUGEOT Fabienne donne procuration à Mme BARATA Susana
M PIGNY Eric donne procuration à M TEMPESTA Raphaël

Secrétaire de séance : Mme Amandine THUREL

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération rue basse et parking**
 - **Délibération subventions**
- **Délibération ajout EA parcelle 39**
 - **Délibération feux rouges**
- **Délibération numérisation des registres état civil**
 - **Parainage hôpital de Dole**
 - **Préparation des élections**
- **Informations et questions diverses**

DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu N° 05/2021 du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION RUE BASSE ET PARKING :

Annule et remplace la délibération du CM N°4 2021 « Travaux rue basse » sur le devis rue basse : nouvelle délibération pour signer le nouveau devis à 66 085€ TTC pour les travaux rue basse et parking, à la place de 65 000€ TTC pour uniquement rue basse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE d'annuler et de remplacer l'ancienne délibération,
- DECIDE de valider le devis à 66 085€ TTC pour les travaux rue basse et le parking par l'entreprise Bonnefoy.

DELIBERATION SUBVENTIONS :

Délibération pour valider les subventions attribuées par la commission subventions :

- Batterie fanfare : 300€
- Paul Grappin : 50€ pour feu d'artifice
- Comité des fêtes : 1000€
- La Carotte : 150€
- Serre vivante : 50€
- Le secours populaire : 50€
- La banque alimentaire du Jura : 50€
- Le souvenir Français : 50€

Téléthon : 30€
Villages de la forêt de Chaux : 50€
Cinémésis : 50€
APE Concordia : 200€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
- VALIDE les subventions accordées aux associations.

DELIBERATION AJOUT ETAT D'ASSIETTE PARCELLE 39 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
- VALIDE d'ajouter une partie de la parcelle 39 à l'état d'assiette.

DELIBERATION FEUX ROUGES :

Concernant les travaux de création de feux tricolores pour la mise en sécurité du carrefour de la route départementale par rapport à la rue des Tremblots, une demande de subvention peut être déposée auprès des partenaires financiers compétents.

Le montant total des travaux estimé est de 50 378,20€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
- DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux
- DONNE SON ACCORD pour solliciter l'aide financière auprès des partenaires financiers compétents

DELIBERATION SUR LE CREPI DU CLOCHER DE L'EGLISE :

Plusieurs devis sont en cours afin de refaire le crépi en enduit de mortier à la chaux, sur le clocher et son pignon.

Le devis le plus élevé est à 90000€, 2 autres devis sont en attente.

2/3 des travaux seront pris en charge par la commune de Rans, 1/3 par Ranchot et Montepain, soit une estimation de 54000€ maximum pour Rans.

Des subventions peuvent être demandées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
- DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux

DELIBERATION NUMERISATION DES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL :

Le montant de la numérisation des registres de l'état civil s'élèverait à 2664€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
- DONNE SON ACCORD pour la réalisation de la numérisation des registres de l'état civil.

PARAINAGE HOPITAL DE DOLE :

Le Maire, approuvé par le Conseil Municipal, exprime sa volonté de soutenir le maintien des services à l'Hôpital de Dole par des actions ponctuelles avant le 19 mars. Possibilité de se réunir et faire un article de soutien dans la presse.

INFORMATIONS DIVERSES :

❖ Rénovation de la Vierge Marie :

un premier devis à 12000€ a été reçu pour l'achat d'une nouvelle Vierge Marie, un autre devis pour rénovation entière de la Vierge par la société Boucon est à 7500€.

❖ Vente de bois exceptionnelle cette année : un gros volume a été vendu à prix élevé : 140 000€, reste la TVA à payer et à déduire les 12% pour l'ONF.

❖ La commune a acheté un girobroyeur d'occasion 2000€ pour diminuer la charge et les frais sur les travaux forestiers, il sera vite amorti.

❖ Ligne téléphonique en forêt : la 4G est fonctionnelle pour la remontée des alarmes de surveillance de la station de pompage, l'ancienne ligne aérienne reste à supprimer.

❖ Changement du camion : devis à 26000€ TTC pour camion électrique neuf, aide déduite. Le camion actuel a été remis en état. Le changement du camion a été abandonné actuellement.

❖ Budget de l'eau : devis 36000€ TTC pour réparer la bâche de la station de pompage, en attente d'un autre devis pour remplacement par une cuve en inox.

❖ Le devis avec le SIDEC pour rénovation du bâtiment de la rue des écoles assez élevé. Priorité est donnée pour changer le mode de chauffage qui est au fuel actuellement, et remplacer les fenêtres.

❖ Salle des fêtes : la location est problématique avec les jeunes qui engendrent des dégâts aux alentours et des désagréments pour les voisins. La salle ne sera plus louée aux jeunes.

Séance clôturée à 22h50

Fait à RANS, le 2 mars 2022

Le Maire,

Jean-Louis MORLIER



